

# SEQUESTRE DEPOT DE GARANTIE

## VENTE EN LOCATION ACCESSION

Je soussigné / nous soussignés

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Maître Thierry THOMAS**  
**3,rue Victor Hugo**  
**44404 REZE CEDEX**

Programme : **BELTAINÉ**

Déclare(ent) déposer à **Maître THOMAS** en accord avec **La Maison Familiale de Loire-Atlantique**, SA Coopérative à capital variable, dont le siège social est Allée Jean Raulo 44800 ST HERBLAIN.

La somme de : \_\_\_\_\_ €uros (en chiffres)

En lettres : \_\_\_\_\_

En un chèque n° \_\_\_\_\_ Tiré sur \_\_\_\_\_

Sur un compte indisponible non rémunéré, à mon nom pour servir de garantie à l'exécution du contrat préliminaire de réservation immobilière intervenu le \_\_\_\_\_ entre moi-même et **La Maison Familiale de Loire-Atlantique**, portant sur un bien immobilier n° \_\_\_\_\_ au prix de \_\_\_\_\_ €uros, en vertu de l'article R261-29 du Code de la construction et de l'habitation

Conformément à l'article 3 de la loi n°84-595 du 12 juillet 1984, les fonds déposés en garantie sont indisponibles, incessibles et insaisissables jusqu'à la conclusion du contrat de location accession qui devra intervenir au plus tard le 30 juin 2018.

En cas de conclusion du contrat de location-accession, je vous donne mandat exprès et irrévocable de virer ce dépôt de garantie au compte courant du vendeur dès la livraison du logement, ce dépôt s'imputant à due concurrence sur le paiement des premières redevances.

En cas de défaut de conclusion du contrat de location-accession, le présent dépôt de garantie me sera restitué.

Il est, en outre, convenu que **Maître THOMAS** n'encourt aucune responsabilité du fait de la mission de séquestre amiable que je lui confie par les présents.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

signature du réservataire :

(précédée de la mention « Bon pour accord de séquestre » écrite à la main)